

.Dénomination des produits	Unités sur lesquelles portent les droits
----------------------------	---

Denrées coloniales (alimentaires).

Sucre raffiné	les 100 kil.
Sucre candi	id.
Epices, cannelle, poivre, clous de girofle, muscade, poudre de carry, etc.	id.
Thé.	ad valorem
Olives en saumure	id.
Câpres au vinaigre	id.
Moutarde préparée, en poudre ou en graines.	id.

Farineux et conserves alimentaires

Farine de froment	les 100 kil.
Riz	id.
Pommes de terre	id.
Oignons, aulx.	id.
Légumes secs: haricots, lentilles, pois secs, fèves cas- sées, etc.	id.
Légumes pressés en boîtes ou tablettes.	ad valorem
Légumes confits au vinaigre. — Cornichons	id.
— Achards.	id.
— Pickles	id.
— Picalili	id.
— Autres	id.
Légumes salés	les 100 kil.
Tapioca	id.
Pâtes alimentaires dites d'Italie	id.
Fécules diverses	id.
Biscuits de mer	id.
Conserves aliment. en boîtes. — Petits pois au naturel, — au beurre, au jambon.	id.
— Haricots verts	id.
— — flageolets	id.
— Champignons	id.
— Cèpes à l'huile	id.
— Tomates	id.
— Asperges.	id.
— Truffes	id.
— Marrons rôtis	id.
— Julienne au gras	id.
— Bouillon gras	id.
— Potage militaire	id.
— Liebig	id.
— Artichauts	id.
— Escargots à la bordelaise.	id.
— Choux fleurs	id.
— Soupes en boîtes	id.